

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

PU

OBJET **Aménagement d'un emplacement de parking**

ADRESSE **Rue Bruyère de Virginal 46 - 1460 ITTRE**

MAITRE DE L'OUVRAGE
Mr KHOUNCHI Brik

ADRESSE **Rue Bruyère de Virginal 46 - 1460 ITTRE**

REPRESENTÉE PAR TVA

PROVINCE **BRABANT WALLON**

COMMUNE **ITTRE**

CADASTRE **Sec B n°105/02 D2**

REMARQUES IMPORTANTES

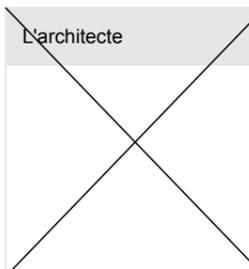
Lorsque les plans sont stipulés comme DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME, ils ne sont pas des plans d'exécution et son uniquement destinés à la demande de bâtir. Le maître de l'ouvrage et l'entrepreneur s'engagent à respecter les plans d'un point de vue urbanistique ainsi que les exigences d'isolation thermique et de ventilation. Le maître de l'ouvrage n'ayant pas fourni un plan de géomètre avant l'établissement des plans définitifs, toutes les dimensions et les niveaux sont donnés à titre indicatif (limite de propriétés, de mitoyennetés et de servitudes éventuelles...). Le niveau 0.00 fera l'objet d'une étude par l'entrepreneur lors de l'installation de chantier. Le poste égouttage et sanitaire sera effectué conformément aux règlements communaux en vigueur. L'entrepreneur prendra toutes les mesures utiles et nécessaires pour sauvegarder les constructions existantes (voiries, chambre de visite publiques, poteaux d'éclairage...) ainsi que celles nécessaires afin de ne pas nuire aux bâtiments voisins. L'entrepreneur ne peut se prévaloir de lacunes, erreurs ou omissions figurant aux plans. Il vérifiera sur plan et sur place toutes les cotes avant le début des travaux. Les dimensions et la profondeur des fondations ne sont données qu'à titre d'information. Celles-ci sont posées sur le bon sol et ont une profondeur minimum de 80 cm. L'entrepreneur est le seul responsable des ouvrages de stabilité (fondations, dalles, charpentes...). Tous les éléments de résistance et de stabilité seront calculés par un bureau d'étude en stabilité assuré et spécialisé. L'entrepreneur s'engage également à respecter l'A.R. du 25/01/2001 concernant la sécurité santé sur les chantiers temporaires et mobiles. A cette fin, il prend toutes les mesures utiles et nécessaires à assurer la sécurité et l'hygiène sur son chantier (entre autres : moyens de protection collectifs et individuels, ordre et propreté, échelles, garde-corps, étalements, signalisation, éclairage, protection incendie, etc...). L'entrepreneur doit prévoir une ventilation efficace des murs, ainsi que la pose des "dibas" nécessaires conformément aux règles de l'art (dessus et dessous de baies, pieds de murs, etc...)

CE DOCUMENT COMPORTE FEUILLES COMME SUIT : **/07**

Page de garde	01.
Situation avec rayon de 500m	02.
Situation avec rayon de 50m	03.
Situation existante - implantation	04.
Situation existante - façades	05.
Situation projetée - implantation	06.
Situation projetée - façades	07.

INDICE	DATE	DESSIN	OBJET DE REVISION OU MODIFICATION
A	03 2021	AL	Introduction PU

L'architecte

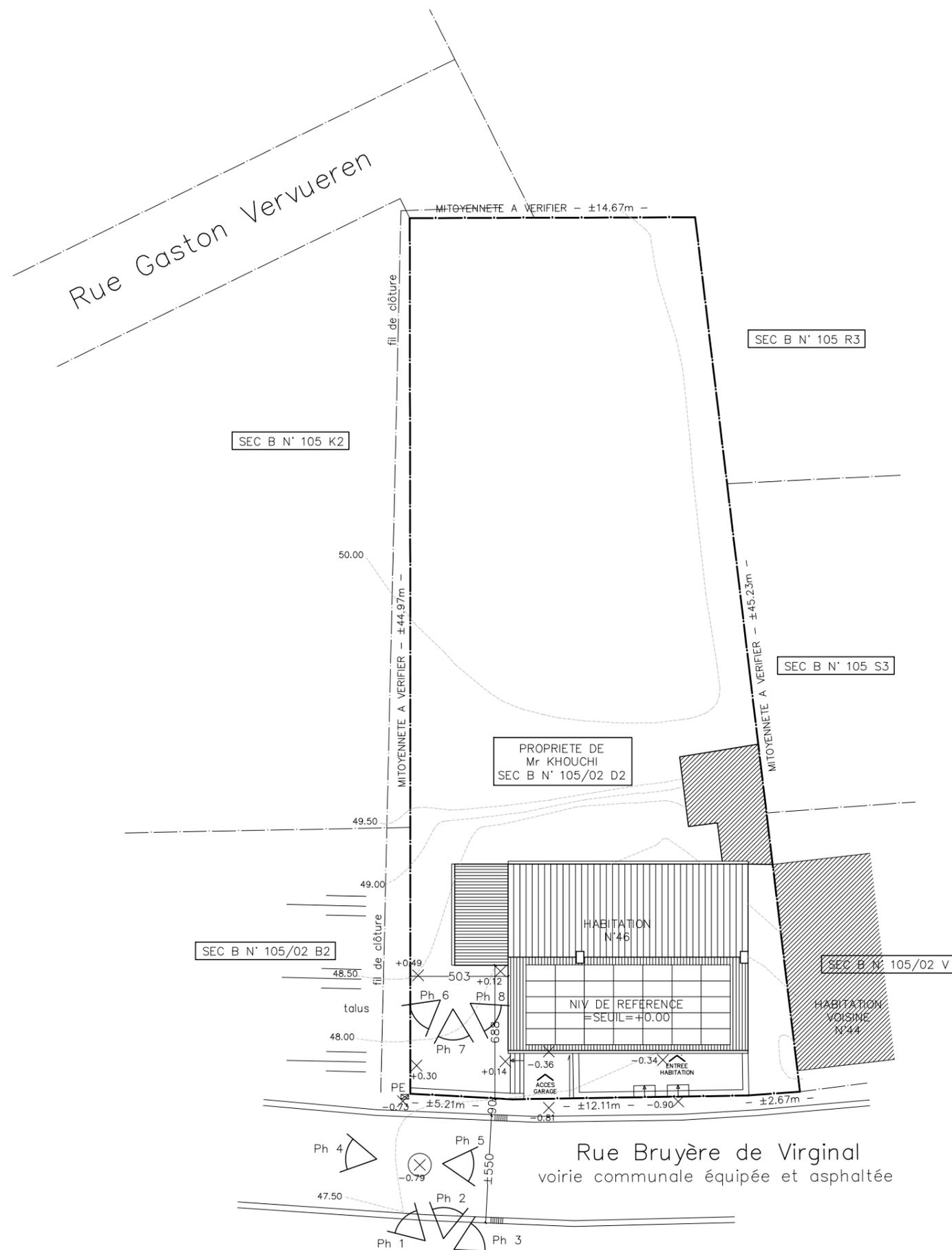


Le maître de l'ouvrage



L'administration



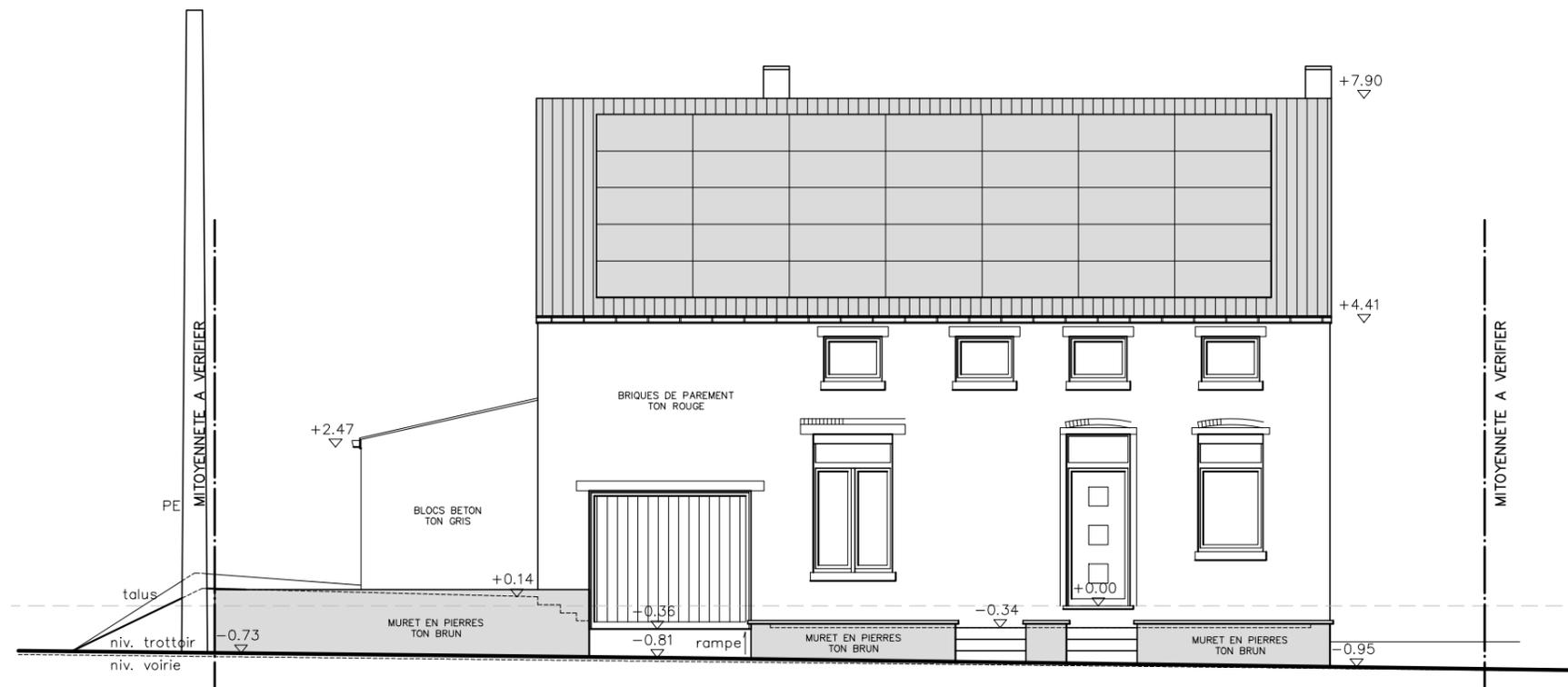


**SITUATION EXISTANTE
IMPLANTATION**
ECHELLE 1/250

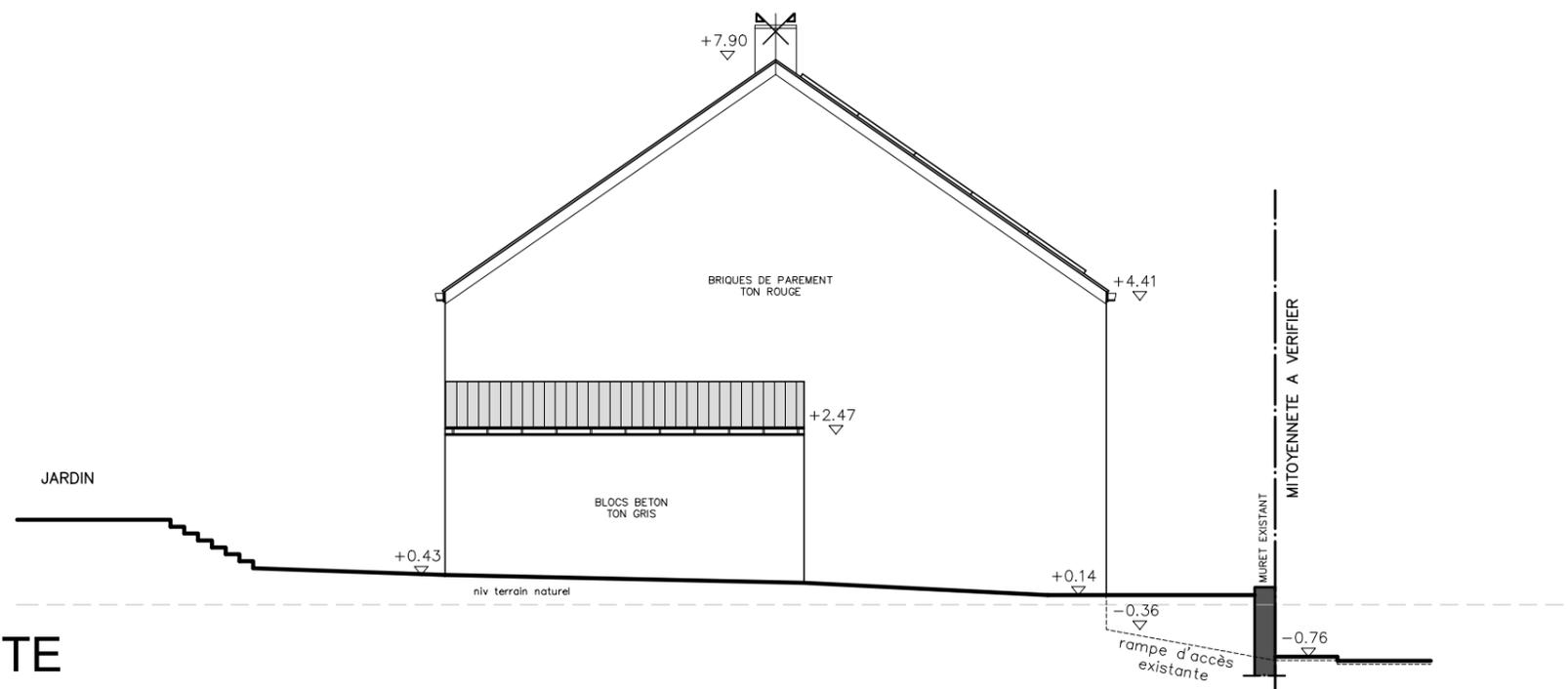
DOSSIER **Mr KHOUNCHI Brik**

OBJET **Aménagement d'un emplacement de parking**

ADRESSE **Rue Bruyère de Virginal 46 - 1460 ITTRE**



**SITUATION EXISTANTE
FACADE AVANT**
ECHELLE 1/100



**SITUATION EXISTANTE
FACADE LATERALE GAUCHE**
ECHELLE 1/100

N°PLAN
05/07

INDICE
A

PHASE
PU

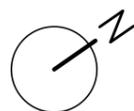
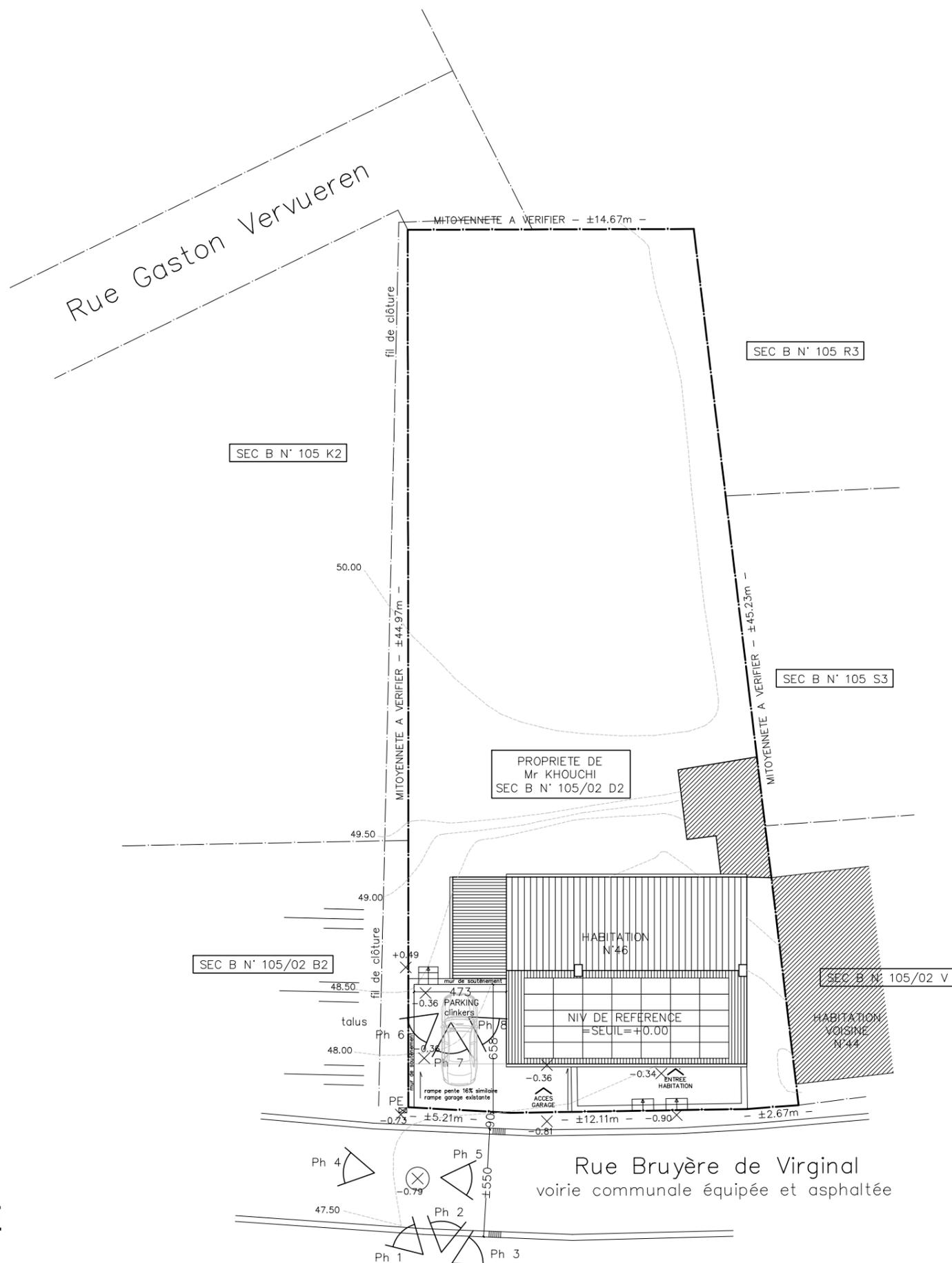
DATE
10/03/21

ECHELLE
1/100

DOSSIER
Mr KHOUNCHI Brik

OBJET
Aménagement d'un emplacement de parking

ADRESSE
Rue Bruyère de Virginal 46 - 1460 ITTRE



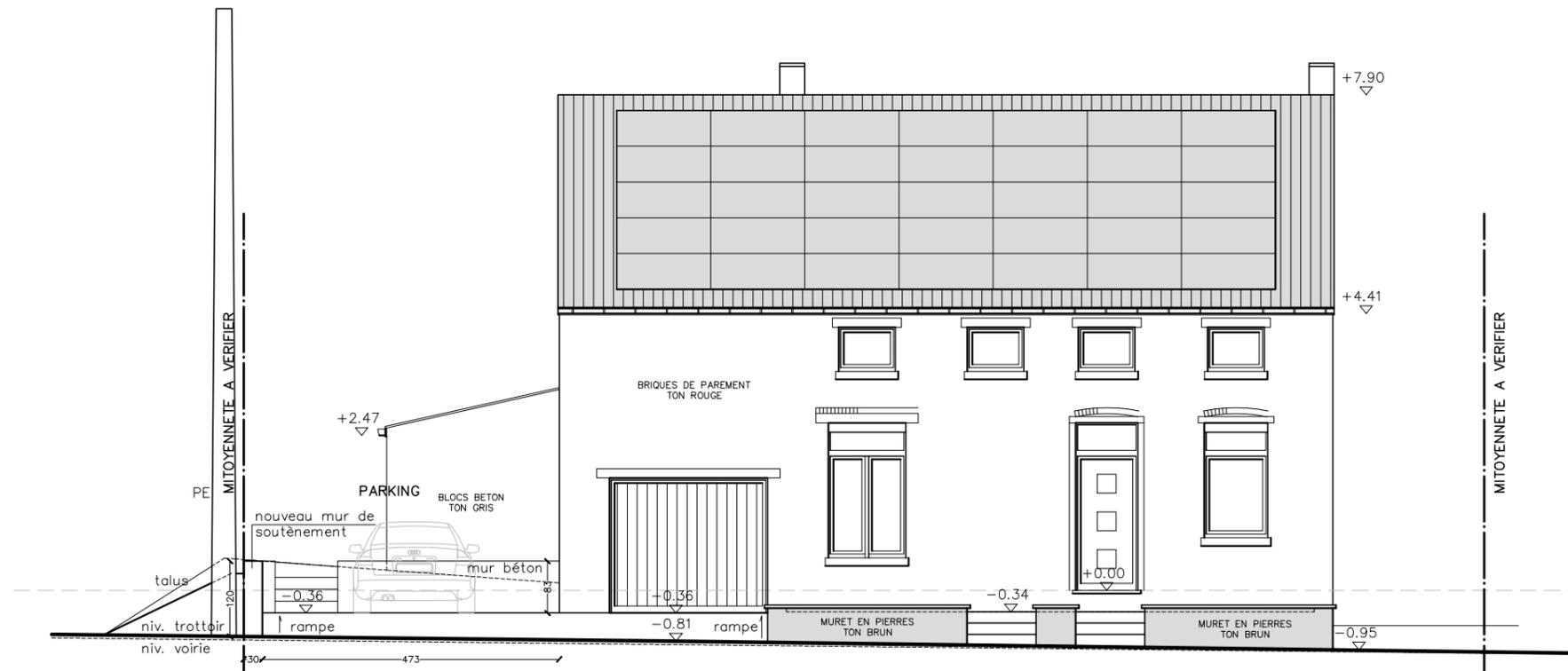
SITUATION PROJETEE IMPLANTATION

ECHELLE 1/250

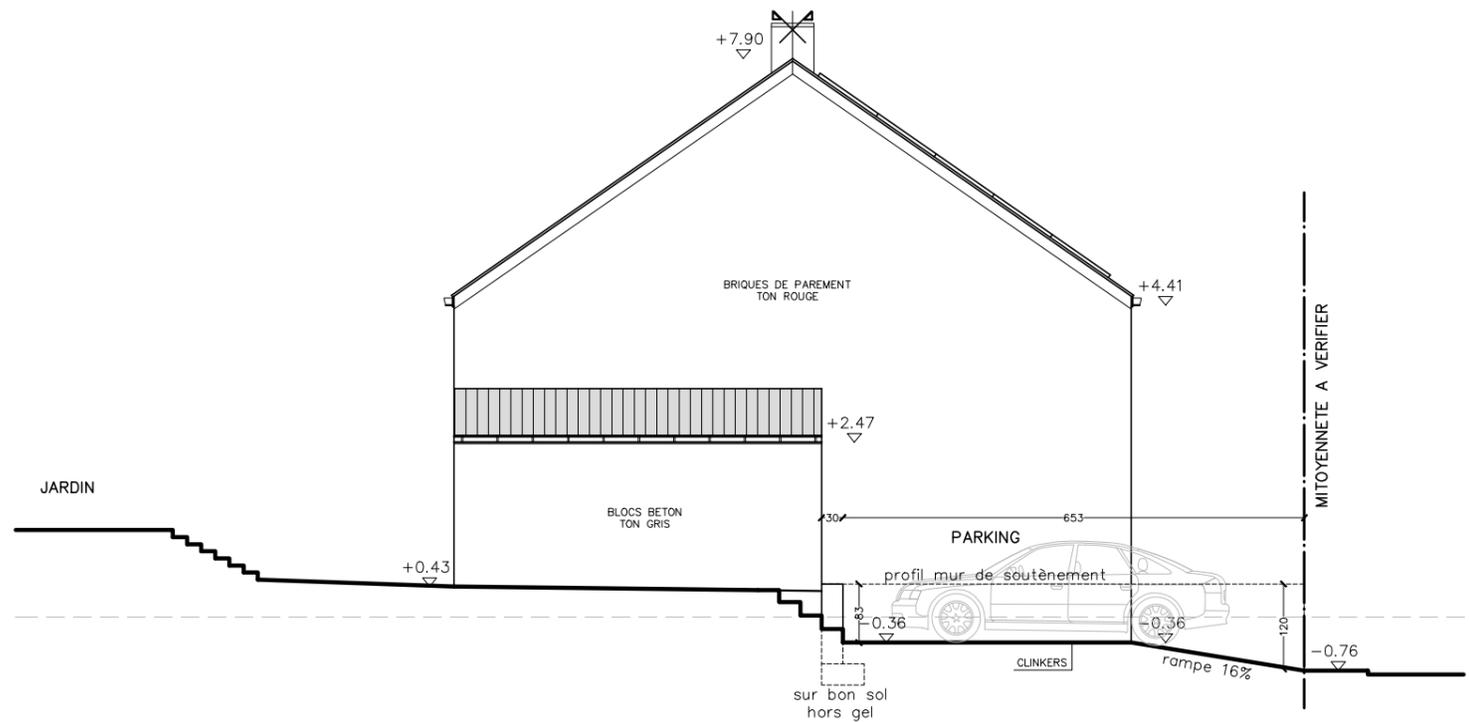
DOSSIER
Mr KHOUNCHI Brik

OBJET
Aménagement d'un emplacement de parking

ADRESSE
Rue Bruyère de Virginal 46 - 1460 ITTRE



SITUATION PROJETEE
 FACADE AVANT
 ECHELLE 1/100



SITUATION PROJETEE
 FACADE LATERALE GAUCHE
 ECHELLE 1/100

N°PLAN
 07/07

INDICE
 A

PHASE
 PU

DATE
 10/03/21

ECHELLE
 1/100

DOSSIER
 Mr KHOUNCHI Brik

OBJET
 Aménagement d'un emplacement de parking

ADRESSE
 Rue Bruyère de Virginal 46 - 1460 ITTRE